

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **IBS-PTFE-Spray**

- Code du produit: 2050250

- UFI: 9U20-V0J4-2003-NW2R

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Lubrifiants

- Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

IBS Scherer GmbH

Gewerbegebiet

D-55599 Gau-Bickelheim

[www.ibs-scherer.de](http://www.ibs-scherer.de)

Tel.: +49 6701 9383-0

email: [info@ibs-scherer.de](mailto:info@ibs-scherer.de)

- Service chargé des renseignements:

Tel.: +49 (0) 6701 / 93 83 - 0

Fax: +49 (0) 6701 / 93 83 -33

[info@ibs-scherer.de](mailto:info@ibs-scherer.de)

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02

- Mention d'avertissement Danger

- Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

**Nom du produit:** IBS-PTFE-Spray

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**  
192268-65-8 | masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient aucune substance

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Mélanges Chemische Charakterisierung:** Gemische
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane  Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane  Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23	Benzolamin, N-Phenyl-, Reaktionsprodukte mit 2,4,4-Trimethylpenten  Repr. 2, H361f	≤2,5%
CAS: 192268-65-8 ELINCS: 421-820-9 Numéro index: 607-501-00-9 Reg.nr.: 01-2119480426-35-xxxx	masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires  Repr. 2, H361d; Aquatic Chronic 4, H413 PBT	≤2,5%

- **SVHC**

192268-65-8 | masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différences** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: IBS-PTFE-Spray

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**  
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.  
**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage:** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**106-97-8 n-Butane**

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
------	---

- **DNEL**

**68411-46-1 Benzolamin, N-Phenyl-, Reaktionsprodukte mit 2,4,4-Trimethylpenten**

Dermique	DNEL - systemisch chronisch	0,44 mg/kg (nd)
----------	-----------------------------	-----------------

Inhalatoire	DNEL - systemisch chronisch	0,31 mg/m <sup>3</sup> (nd)
-------------	-----------------------------	-----------------------------

**192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires**

Dermique	DNEL - systemisch chronisch	0,5 mg/kg (nd)
----------	-----------------------------	----------------

Inhalatoire	DNEL - systemisch chronisch	1,76 mg/m <sup>3</sup> (nd)
-------------	-----------------------------	-----------------------------

- **PNEC**

**68411-46-1 Benzolamin, N-Phenyl-, Reaktionsprodukte mit 2,4,4-Trimethylpenten**

PNEC Süßwasser	0,034 mg/l (nd)
----------------	-----------------

PNEC Meerwasser	0,003 mg/l (nd)
-----------------	-----------------

PNEC Kläranlage	10 mg/l (nd)
-----------------	--------------

PNEC Süßwassersediment	0,446 mg/kg (nd)
------------------------	------------------

PNEC Meeressediment	0,045 mg/kg (nd)
---------------------	------------------

PNEC Boden	17,6 mg/kg (nd)
------------	-----------------

**192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires**

PNEC Kläranlage	32 mg/l (nd)
-----------------	--------------

PNEC Süßwassersediment	2.250 mg/kg (nd)
------------------------	------------------

PNEC Meeressediment	225 mg/kg (nd)
---------------------	----------------

PNEC Boden	9,47 mg/kg (nd)
------------	-----------------

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: IBS-PTFE-Spray

- Protection des yeux/du visage

(suite de la page 3)



Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

· Couleur:

Aérosol

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

5 Vol %

· Supérieure:

15 Vol %

· Point d'éclair

-88,6 °C (74-98-6 propane)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

4.200 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,68-0,69 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Aérosol

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Non déterminé.

· Température d'inflammation:

Non déterminé.

· Propriétés explosives:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

60,0 %

· Solvants organiques:

415,5 g/l

· VOC (CE)

1,0 %

· Teneur en substances solides:

Non applicable.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

néant

· Substances et mélanges explosifs

néant

· Gaz inflammables

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables

néant

au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: IBS-PTFE-Spray

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**68411-46-1 Benzolamin, N-Phenyl-, Reaktionsprodukte mit 2,4,4-Trimethylpenten**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

**192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (EU B.1)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

**68411-46-1 Benzolamin, N-Phenyl-, Reaktionsprodukte mit 2,4,4-Trimethylpenten**

biologische Abbaubarkeit	0 % /28d (nd) (OECD 301 B)
EC50	>100 mg/l /72h (alg) (OECD 201)
EC50/48 h	51 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/96 h	>100 mg/l (Fisch) (OECD 203)

**192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires**

biologische Abbaubarkeit	0 % /28d (nd) (OECD 301 D)
EC50	>100 mg/l /72h (alg) (OECD 201)
NOEC	>100 mg/l /72h (Alg) (OECD 201)
EC50/48 h	>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/96 h	>100 mg/l (Fisch) (EU C.1)
NOELR	≥5,5 mg/l (daphnia) (OECD 211)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

**192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires**

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: IBS-PTFE-Spray

(suite de la page 5)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· ADR	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, flammable
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· Segregation Code	
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: IBS-PTFE-Spray

(suite de la page 6)

**· Indications complémentaires de transport:**

· ADR	1L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E0
· Quantités exceptées (EQ)	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E0
· Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

192268-65-8 masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Date de la version précédente: 13.04.2025

· Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

**Nom du produit: IBS-PTFE-Spray**

(suite de la page 7)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4  
. \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR